

Les répercussions des transferts de fonds et de la migration

18/12/2006

C'est à toutes ces questions et à bien d'autres que les experts venus des pays du pourtour du bassin méditerranéen ont tenté de répondre. C'était lors du séminaire organisé, en marge de la visite au Maroc de la secrétaire d'Etat espagnole à l'Immigration, Consuelo Rumi, vendredi 15 décembre au siège d'Attijariwafa bank à Casablanca, sur le thème «L'Espagne, l'Europe et le Maroc: transfert et développement». Une rencontre à l'initiative de l'Institut euro-méditerranée (IEMED) et de l'ONG Remasas.org d'Espagne, avec la participation du Comité Averroès, Attijariwafa bank, L'Economiste, l'Association des agences de transferts d'argent espagnoles (Anaed) et Santander.

Neuf heures de débats contradictoires, de comparaisons d'expérience, de propositions, de doléances, n'ont pas suffi à cerner de façon nette la problématique migration-transfert et développement.

D'ailleurs, l'entame du Pr Jean-Pierre Garson, chef de division des Economies non-membres et des migrations internationales à l'OCDE France, en dit long: «Il n'y a pas de réponses simples à un problème complexe». Le total des transferts de fonds à destination des pays émetteurs d'immigration, en voie de développement (1.800 milliards de dirhams en 2006, selon le FMI), a dépassé les flux d'aide officielle pour le développement des pays de l'OCDE aux pays non-membres. Les fonds envoyés par les immigrants établis en Espagne vers leur pays d'origine ont atteint en 2005 plus de 4,6 milliards d'euros. De cette manne, le Maroc a reçu 5,142 milliards de dirhams, soit environ 9% du PIB. Pour le directeur des Etudes et des Prévisions financières du ministère des Finances, Mohamed Chafiki, cet apport «a favorisé un solde positif au Maroc dans sa balance bilatérale avec l'Espagne». Et les statistiques livrées par le représentant de l'Office de changes, Omar Bakou, montrent comment cette quantité de transferts reflète l'importance de la communauté marocaine établie en Espagne. Elle est certes récente, mais de loin la première communauté étrangère avec près de 600.000 personnes, régulièrement établies. Cet élan de satisfecit est remis en question par l'intervention de Mehdi Lahlou, professeur d'économie à l'institut des statistiques (INSEA). Pour lui, «il se dégage, du côté marocain, à l'issue des travaux de ce séminaire, une volonté de mieux faire». Car, ajoute-t-il, «il n'est pas normal que le Maroc se complaise dans cette situation où le pays vit des transferts des émigrés à hauteur de 9%». Avec ce pourcentage, poursuit le Pr Lahlou, «c'est non seulement une dépendance à la communauté, mais aux pays où elle est établie». Sa crainte est claire: il ne faut pas que cet apport s'installe dans la durée, au point de se substituer aux vraies politiques économiques qui incombent à l'Etat. D'autant plus, de l'avis général, que ce n'est pas une ressource pérenne.

De pays récepteur à pays émetteur

L'exemple de l'Espagne, passée en peu de temps de pays récepteur de recettes de transferts de ses ressortissants à un pays émetteur, est maintes fois cité. En 1946, les transferts des émigrants espagnols ont représenté 21% de toute sa recette externe par compte courant. C'est dire que le souhait de Mehdi Lahlou, «voir le Maroc s'inspirer de cet exemple, en donnant à ces transferts leur vraie signification», est légitime. In fine, c'est l'Etat le seul agent central qui développe.

Bachir Thiam

Source: L'Economiste

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=993>